

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 31 mars 1992

### LETTRE DU 31 MARS 1992

Chères Collègues et chers Collègues,

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 mars dernier, a reçu le rapport du Comité des candidatures. Le Collègue Gérard de Montigny, Secrétaire de l'Association, vous communique (voir le document ci-joint) le résultat de la consultation menée auprès des membres en conformité avec l'article 10 de la constitution de l'APRUM.

Lors de cette même séance, le Conseil a pris des décisions au sujet de l'Assemblée générale annuelle et de la réception qui ont traditionnellement lieu au début du mois de juin.

Étant donné que la salle antérieurement mise à notre disposition par la Faculté de médecine dentaire n'est plus disponible, il a été décidé que la réception qui suit l'Assemblée générale se tiendrait dans le Hall d'honneur du Pavillon principal. Il s'agit d'un endroit connu, facilement accessible, que les préposés à l'entretien pourraient aménager d'une façon convenable et qui se prêterait bien à la préparation du buffet. L'Assemblée générale annuelle pourrait avoir lieu dans la salle de l'Assemblée universitaire qui est contiguë au Hall d'honneur.

Pour tenir compte des contraintes reliées à la disponibilité des lieux, le Conseil a choisi la date du 2 juin pour les deux événements.

Je vous invite donc à prendre bonne note du rendez-vous: MARDI, 2 JUIN 1992 à compter de 16:30 dans le Hall d'honneur du Pavillon principal. Vous recevrez, en temps utile, tous les détails pertinents dont vous aurez besoin à propos de l'Assemblée générale annuelle et de la réception qui suivra.

Le Trésorier, gardien vigilant des intérêts (et même du capital!) de l'APRUM, vous rappelle, à la fin de cette missive, votre statut au sein de l'Association. La cotisation annuelle n'a pas varié: elle est de 20\$.

Je vous assure de mon amitié.

Le Président  
Jacques St-Pierre

En règle oui .....non .....